



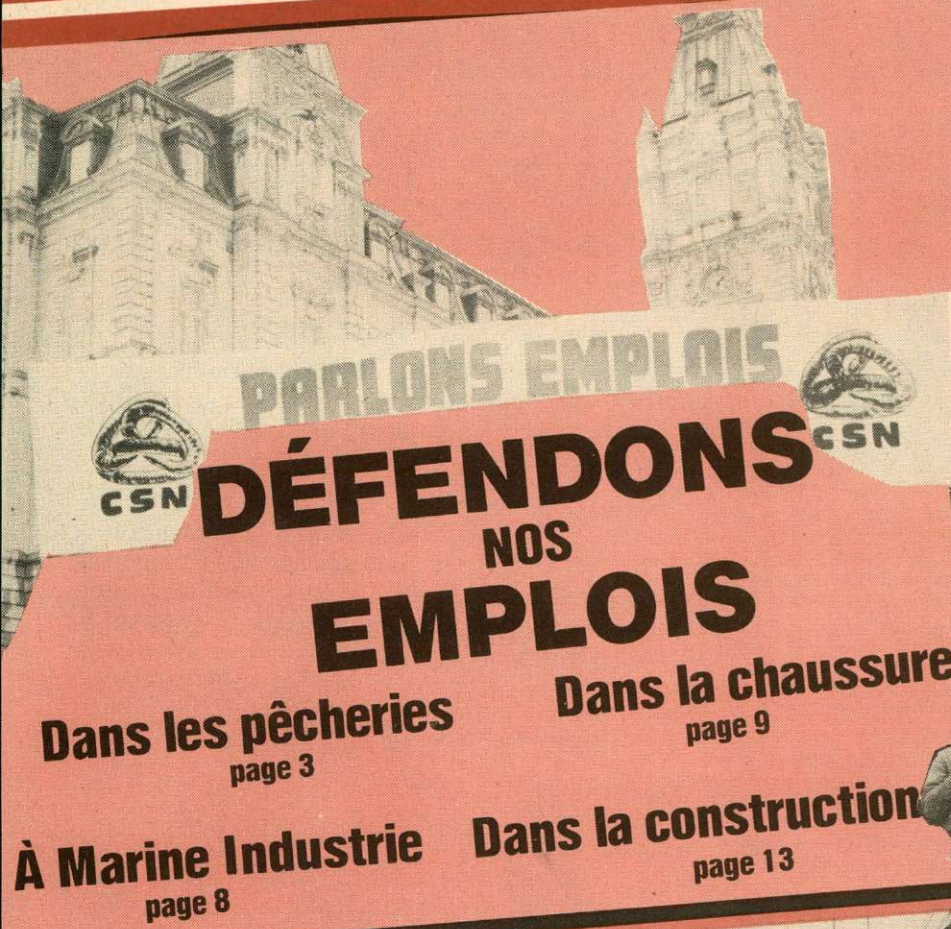
service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

CSN

no 146

semaine du 22 au
28 janvier 1982

nouvelles csn



Contre le chômage

À la veille de la conférence économique des premiers ministres, les présidents des trois centrales, Louis Laberge, Robert Gaulin et Norbert Rodrigue, ont déclaré en conférence de presse vendredi que nos gouvernements n'ont plus d'autre choix, pour contrer la crise, que celui de s'attaquer résolument au chômage par la mise de l'avant d'un plan de développement centré sur la réduction des taux d'intérêts.



Dans les pêcheries
page 3

Dans la chaussure
page 9

À Marine Industrie **Dans la construction**
page 8 page 13

Logement
UN DOSSIER

pages 4 à 7





agenda du mouvement

janvier

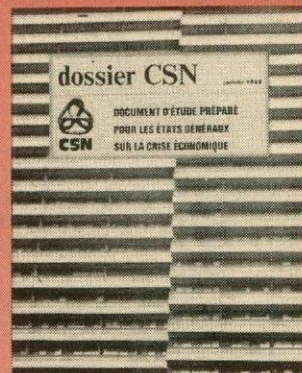
- 25-29 CSN session de formation pour les salarié-e-s, organisation phase I
- 27 CCNSP comité de liaison
- 29-30 SECSN réunion du conseil syndical, à Québec
- 28-29 FNEQ bureau fédéral
- 30 FNEQ réunion du comité de la condition féminine

février

- 1er FNEQ réunion d'équipe
- 2 Conseil central Thetford assemblée générale
- 3-4 FAS réunion du bureau fédéral et des salarié-e-s de toutes les régions, à Québec
- 3-4 CSN réunion de l'équipe des grèves
- 3 CCNSP réunion du comité de liaison
- 5-6-7 conseil central de Montréal colloque Immigration et Unité Ouvrière à l'UQAM
- 6 grand bal uni-terre, dans le cadre du colloque sur l'immigration, salle St-Louis de France, rue Berri, à Montréal
- 5-6 CSN rencontre du comité de la condition féminine
- 8-12 CSN session de formation pour les salarié-e-s, arbitrage
- 23-24 Laurentides Session de formation sur la condition féminine.
- 24-26 FNC Bureau fédéral à Montréal

États généraux sur la crise

À la suite du Conseil confédéral élargi sur la crise qui s'est tenu en décembre, les assemblées locales commencent à se tenir dans les régions cette fin de semaine: Haut-Richelieu, Sud-Ouest, Sorrel, Lanaudière, Gaspésie, Bas St-Laurent, Haute-riève, Nord-Ouest et Saguenay Lac St-Jean.



VOICI LA MISE-AU-POINT QUE LE PRÉSIDENT NORBERT RODRIGUE A FAIT PARVENIR À LA PRESSE SUITE À UN ARTICLE PARU DANS LE DEVOIR ET INTITULÉ: CTCUM: RODRIGUE A APPUYÉ LA GRÈVE ILLÉGALE APRÈS QUE LA CSN SE FUT PRONCÉE CONTRE.

“La CSN — en l’occurrence son bureau confédéral — ne s’est pas prononcée contre la poursuite de la grève par les membres des syndicats de la CTCUM qui lui sont affiliés.

“Au cours des deux séances spéciales tenues à Québec les 14 et 15 janvier, les membres du bureau confédéral ont cependant demandé aux syndicats concernés de tenir compte de certains facteurs dans l’évaluation qu’ils avaient à faire, dont les conséquences sur la population d’une grève des transports à ce moment-ci de l’année et les effets possibles de leur conflit sur de larges groupes de travailleurs et travailleuses qui auront à négocier avec l’état dans les prochains mois.

“Le principe de l’autonomie des syndicats locaux a été réaffirmé lors de ces deux sessions. À la CSN, en effet, les représentants de la centrale ne peuvent pas dicter aux membres ce qu’ils devraient faire. Ce sont les assemblées générales, souveraines et dûment informées, qui décident des questions qui les concernent.

“Quand les assemblées syndicales ont démocratiquement décidé, le dimanche 17 janvier, de poursuivre leur lutte, la direction de la CSN, fidèle en cela à une tradition qui remonte aux origines de la centrale, il y a plus de 60 ans, a appuyé cette décision et a fourni aux syndicats l’aide qu’il lui était possible de fournir.

“De la même façon, le bureau confédéral réuni à nouveau le 20 janvier a apporté son appui aux syndicats lorsqu’ils ont décidé de retourner au travail.

“Il est donc faux d’affirmer que le président et l’exécutif de la CSN auraient outrepassé une position adoptée par le bureau confédéral, comme l’indique en particulier le titre de l’article”.

L'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilo-deau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Jean-Pierre Paré, Gaston Pouliot, Michel Rioux.

diffusion: André Sauvé.

secrétaire: Louise Filteau.

télécommunications: Jeanne Belzil, Bérangère Marchand.

photographie: Pierre Gauvin-Evrard,

collaboration: Mary Stewart

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.

Composé, monté et imprimé par les travailleuses et travailleurs de Interlitho Inc., 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.



Pour stabiliser l'emploi et le revenu

LA CSN RÉCLAME UNE RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

La CSN et la Fédération du commerce ont rendu publics, le 28 janvier, les résultats d'une recherche sur l'industrie de la pêche entreprise il y a un an et destinée à soutenir, auprès des gouvernements et de la coopérative des Pêcheurs unis, des revendications visant à stabiliser l'emploi et à améliorer les conditions de travail et de salaire dans ce secteur d'activité si important pour les populations de la Gaspésie, des Îles de la Madeleine et de la Basse Côte-Nord.

Malgré de dures luttes syndicales, la situation des 3,000 travailleurs et travailleuses des quelque 50 usines de transformation du poisson que compte le Québec ne s'est guère améliorée depuis une dizaine d'années. La durée moyenne du travail est toujours autour de 28 semaines par année, le salaire moyen d'environ 4,500\$, et 84 pour cent ont gagné moins de 6,000\$ nets en 1980.

Il est donc devenu évident pour ces travailleurs et travailleuses qu'ils ne pourraient améliorer sensiblement leurs conditions de travail et de vie uniquement dans le cadre de la négociation collective, mais qu'il leur fallait également agir sur la nature même de l'industrie.

En effet, ils voyaient décroître dangereusement les stocks de poisson, au point de réduire de moitié la main-d'oeuvre dans les usines de transformation, en 1976 par rapport à 1970. Ils avaient accueilli avec soulagement l'extension de la zone de pêche à 200 milles des côtes en 1977, qui a



Les conditions de travail sont particulièrement pénibles

On travaille debout et à boni, sur des planchers humides et glissants, les mains dans l'eau courante, dans le bruit qui dépasse souvent la norme de 90 décibels, surveillés par un appareil de gérance démesuré qui a augmenté de 310 pour cent de 1970 à 1978. Tous ces facteurs ont des conséquences importantes sur la santé et la sécurité. Qu'il suffise de souligner que 60 pour cent des travailleurs et travailleuses attrapent plus facilement une

grippe ou un rhume en été quand ils sont à l'usine qu'en hiver quand ils n'ont pas de travail; que le tiers souffre du besoin d'uriner très fréquemment, que la moitié sont stressés au travail, ce qui cause des problèmes de digestion, d'insomnie, de maux de tête. Sans compter les nombreux cas d'arthrite, de rhumatisme, de surdité, de maux de dos et de jambes, et de perte de cheveux.

permis une reconstruction rapide des stocks de poisson, puisque les grands navires-usines de France, du Portugal, d'Espagne ou de l'URSS n'y avaient plus accès. Mais ils continuent de se demander pourquoi la flotte québécoise n'est pas équipée pour aller pêcher à cette distance, contrairement à celle des autres provinces de l'est.

La connaissance empirique que les travailleurs et travailleuses des usines de transformation du poisson avaient de leur situation a pu être précisée et complétée par l'apport de deux chercheurs de l'université du Québec à Montréal, Jean-Pierre Revéret, du département des sciences biologiques, et Jacques

Peltier, du département des sciences économiques. La recherche, réalisée dans le cadre d'un protocole d'entente entre l'UQAM et la CSN, permet d'avoir maintenant une vue globale de l'industrie, de ses faiblesses et de ses possibili-

tés de développement.

Cet effort de démocratisation de la connaissance permettra de mobiliser la population locale de façon à forcer les gouvernements à relancer l'industrie de la pêche et à l'orienter dans le sens de ses intérêts.

S'équiper pour en profiter

Le poisson est là, mais encore faut-il pouvoir le pêcher, le transformer et le mettre en marché. Quatre-vingt pour cent du poisson consommé au Québec est importé. Le pire c'est que nous exportons à l'état brut que nous réimportons transformé. En plus de renouveler la flotte côtière actuelle qui a vieilli, il faut

lui ajouter des bateaux capables d'aller pêcher au large, il faut développer la transformation secondaire dans les usines, et créer une agence d'État de mise en marché, pour assurer la promotion et la qualité des produits. La stabilisation de l'emploi et du revenu dans ce secteur dépend de choix politiques comme ceux-là.

DOSSIER

À la CSN, 60 pour cent des syndiqués sont locataires et 40 pour cent sont propriétaires.

Lors d'une enquête menée auprès des participant-te-s au congrès de mai 80, les résultats obtenus ont révélé que plus de la moitié des syndiqué-es à la CSN, 60 pour cent étaient locataires et que 40 pour cent seulement étaient propriétaires.

Un dossier publié récemment et intitulé Conditions de vie et de logement des travailleurs/ses de la CSN fait suite à une série de trois autres dossiers publiés sur le sujet et qui se proposent de soulever des débats sur les points chauds concernant le logement et l'environnement. Ils s'inscrivent dans une démarche destinée à donner suite aux recommandations du dernier congrès, visant à amener dans les syndicats et les conseils centraux des débats sur des aspects importants pour nous en dehors des lieux de travail, à élaborer des plates-formes de revendications et à développer des actions communes et solidaires avec des groupes populaires actifs sur ces fronts.

L'enquête fait ressortir certains aspects globaux en ce qui concerne le logement. Quelles sont les

principales revendications des syndiqué-ées et combien consacre-t-on au logement?

Les locataires

- Les locataires consacrent en moyenne 178,00 \$ par mois au loyer, soit 16 pour cent de leur revenu.
- 44 pour cent des locataires se plaignent des hausses de loyer.
- 28 pour cent se plaignent du manque d'entretien.
- 16 pour cent seulement ont eu recours à la régie des loyers.

Les propriétaires

- Les propriétaires consacrent en moyenne 289,00\$ par mois à leur habitation, soit 22 pour cent de leur revenu.
- 30 pour cent des propriétaires se plaignent de la hausse des taux d'intérêt (en mai 80, la flambée des taux d'intérêt ne faisait que commencer).
- 40 pour cent se plaignent de la hausse des taxes.



POURQUOI DEVIENT-ON PROPRIÉTAIRE?



Selon Ginette Galarneau, du service d'action politique de la CSN, qui a participé à l'élaboration du document, l'enquête permet de lever le voile sur certains préjugés entretenus à l'endroit des propriétaires. Être propriétaire aujourd'hui ne constitue plus une façon de se démarquer de certains groupes économiquement plus pauvres mais correspond davantage à un besoin et répond beaucoup plus à l'évolution démographique des ménages (rapport enfant-personnes).

Bien sûr, il est nécessaire de s'approcher du salaire moyen des syndiqué-e-s (entre 15,5 et 16 mille dollars) pour accéder à la propriété. Notons que le salaire moyen

des propriétaires est de 16,685\$ et que celui des locataires est de 14,150\$.

Il est important de se rappeler que la propriété obéit aussi à des contraintes de localisation (rural et urbain, grands centres et autres régions). Souvent un ménage devient propriétaire même s'il n'en a pas les moyens, tout simplement parce que dans leur région les logements locatifs sont trop rares et trop petits pour leurs besoins. Ce ne sont pas là des cas d'exception.

Dans la conjoncture économique actuelle, dans le secteur du logement, les jeunes ménages syndiqués éprouveront beaucoup de difficultés à acquérir une petite propriété.

COMPARAISONS POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC

Les propriétaires représentaient 50,4 pour cent et les locataires 49,6 pour cent en 1976. Le nombre moyen de pièces par logement était de 5,2 en 1971 (selon le recensement, dernière donnée actuellement disponible) et le taux d'occupation de 0,7 pour cent par personne par pièce. Quand au coût du logement, les données d'ensemble fiables datant de 1971, aucune comparaison n'a été possible. Voici un tableau qui permet de comparer le nombre de locataires et de propriétaires syndiqués entre différentes régions.

REGROUPEMENT DES CONSEILS CENTRAUX EN 5 GRANDES RÉGIONS

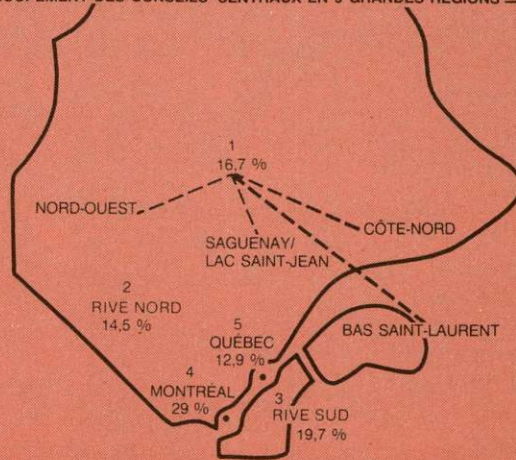


TABLEAU 1.3 — Comparaisons régionales du statut juridique

	Toutes régions	Nord-Est	Saint-Laurent Rive-N	Rive-S.	Montréal	Québec
Propriétaires	40,0	52,9	35,0	50,0	29,2	42,7
Locataires	60,0	47,1	65,0	50,0	70,8	57,3
		(en pourcentage)				

LES TYPES DE MÉNAGES SYNDIQUÉS

Les jeunes ménages diplômés (17% des 715 ménages), mieux rémunérés, fortement scolarisés, dans la trentaine, forment des couples la plupart du temps sans enfants. Au sein de ce groupe, c'est la scolarité qui est déterminante.

Les quatre autres groupes; jeunes ménages célibataires ou sans enfant, jeunes ménages avec enfant(s), ménages d'âge mûr et celui des plus âgés montrent très bien une continuité, c'est-à-dire une progression qui les attache les uns aux autres, comme dans un cycle de vie, comme si l'on passait de l'un à l'autre en vieillissant. Plus

les ménages sont âgés plus le salaire et le nombre de personnes augmentent.

Seule la scolarité ne suit pas la progression. Cela indique que l'expérience de travail et les clauses d'ancienneté obtenues dans les conventions collectives sont des facteurs déterminants pour l'amélioration des conditions de revenu et de vie. En effet, à la différence des jeunes diplômés, ce n'est pas le nombre d'années d'étude qui compte pour eux comme facteur de hausse de revenu puisque les plus jeunes gagnent moins pour une scolarité supérieure.

SITUATION COMPARÉE DES SEXES SELON LES TYPES DE MÉNAGES SYNDIQUÉS

	Total	Hommes	Femmes
jeunes ménages sans enfants			
nombre	1)257	135	122
scolarité	2)13,2	13,2	13,2
salaire moyen	3)12 675	12 870	12 450
jeunes ménages avec enfant(s)			
nombre	151	104	47
scolarité	12,6	12,4	13,0
salaire moyen	13 785	14 094	13 100
ménages d'âge mûr			
nombre	129	105	24
scolarité	9,8	9,6	10,5
salaire moyen	15 580	16 134	12 892
ménages plus âgés			
nombre	38	33	5
scolarité	9,8	9,6	11,4
salaire moyen	16 536	17 230	11 960
jeunes diplômés			
nombre	123	86	37
scolarité	16,1	15,8	16,7
salaire moyen	21 240	21 272	21 165

Conditions de revenu et de vie des femmes



La situation des femmes comparée à celle des hommes est sans contredit moins bonne, quel que soit le domaine statistique observable avec les données disponibles. Pour une scolarité supérieure, les femmes reçoivent un salaire inférieur.

D'autre part, l'enquête a permis de constater que les femmes présentes au congrès sont à 61 pour cent célibataires tandis que 63 pour cent des hommes sont mariés. Seulement 30 pour cent des femmes ont un ou des enfants alors que les hommes en ont dans 58 pour cent des cas. Il semble donc que la présence ou non d'enfant(s) soit un facteur important pour le militantisme des femmes. Par contre, le mariage, tout comme la présence d'enfants à charge ne semble pas influencer négativement le militantisme des hommes... À l'examen de ces faits, on peut dire aussi que les femmes n'ont pas entière liberté d'exercice de leur droit au travail dès qu'elles se rapprochent de l'âge où elles ont plus d'un enfant. D'ailleurs plus les groupes sont âgés, moins on y dénombre de femmes.

La syndicalisation et la lutte améliorent les conditions de vie

La taille, la composition et le cycle de vie des ménages, c'est-à-dire les rapports entre l'âge des parents et l'âge et le nombre d'enfants, constituent l'essentiel des contraintes sur les conditions de logement. Célibataire, on gagne en mobilité sociale tout autant sur le marché du travail que sur le marché du logement. Le groupe de jeunes ménages célibataires se loge mieux en tout point pour un revenu inférieur à tous les autres.

La vie en couple double la taille du ménage sans nécessairement en doubler les revenus et la naissance de deux enfants la double encore. De plus, dans l'échantillon de syndiqués le salaire n'augmente que de 31,4 pour cent en 20 ans alors que l'accroissement du ménage se réalise quant à lui sur 10 ans.

Dans l'ensemble les syndiqué-es-s de la CSN sont assez bien logé-ée-s. Néanmoins ils rencontrent certains problèmes: hausses du loyer et manque d'entretien pour les locataires, hausses des taxes et des taux d'intérêt hypothécaire pour les propriétaires. D'ailleurs, le fait même que les syndiqué-ée-s CSN jouissent de revenus, de



conditions de travail et de vie meilleures que les moyennes qui existent pour l'ensemble de la société montre aux travailleur-se-s non-syndiqué-ée-s que la syndicalisation et la lutte sur le lieu de travail améliorent l'ensemble de la vie sociale et constituent à ce jour le moyen le plus important pour promouvoir ses intérêts individuels et collectifs de travailleur-se, de citoyen-ne.

Comparaison du salaire annuel des individus

	Province	CSN
hommes	14 273	15 769
femmes	7 142	13 987
total	11 110	15 180

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES ET DONNÉES D'ENSEMBLE

Les délégués avaient en moyenne 8,8 ans de syndicalisation (55% moins de 8 ans et 45% plus de 8 ans) et 46% d'entre eux en étaient à leur premier congrès.

Traçons tout d'abord le portrait d'ensemble socio-économique:

- 67% d'hommes et 33% de femmes
- 50% mariés, 40% célibataires et 10% séparés ou divorcés
- 63% des hommes sont mariés, 61% des femmes sont célibataires
- 1,1 enfant en moyenne pour l'ensemble, ou 2,2 enfants par ménage en ne comptabilisant que les ménages qui en ont.
- 33 ans d'âge moyen
- 12,7 ans de scolarité en moyenne
- 15 180\$ par an de revenu moyen

malgré un marché prometteur:

MARINE INDUSTRIE VEUT FERMER SA DIVISION NAVALE

Depuis que la Société Générale de Financement du gouvernement québécois a acquis Marine Industrie de Sorel, en 1969, le nombre de travailleurs sur ce chantier est passé de 3,000 à 900. Cette importante baisse de l'emploi a été effectuée sous le couvert de mises à pied massives, avec des rappels de moindre importance, afin d'atténuer les protestations. Cette situation ne vient qu'aggraver le taux de chômage de la région de Sorel, qui est actuellement de 27%.

la nouvelle orientation de Marine Industrie:

Des son acquisition par la SGF, Marine Industrie a tourné sa production vers l'usinage. Ce fut d'abord le départ des principaux administrateurs vers la David Ship de Lauzon, aujourd'hui Dome Petroleum, de l'industriel Paul Desmarais. L'an dernier, la société française Alstom, spécialisée dans le secteur hydro-électrique, acquiert 35% des actions de MIL. Depuis lors, les investissements dans le chantier ne concernent que ce secteur et celui du transport. Dans les faits, cela a pour conséquence que Marine Industrie n'a soumissionné que pour 20 des 154 contrats possibles depuis 1969 dans le domaine naval, ce qui est insuffisant pour assurer du travail à tous ses employés.

laisser le naval malgré un avenir prometteur:

Une récente étude, rédigée par le consultant Christian Jasmin, embauché par le Comité spécial d'adaptation

communautaire Sorel-Tracy et subventionnée par le fédéral, démontre que l'avenir de la construction navale à Sorel est plein d'espoir. Il est dé-

montré que les chantiers maritimes de Sorel sont des mieux équipés au monde, que la qualité du travail y est supérieure et que les installations y

sont très récentes. Dans ces conditions, comment peut-on expliquer le peu d'intérêt de Marine dans ce secteur vital de l'activité économique.



Flexibilité des métiers: arbitrage

Réunis en assemblée générale le 24 janvier dernier, 500 travailleurs de Marine Industrie ont résolu dans une faible proportion (55,2%) d'accepter la proposition de leur employeur de référer à l'arbitrage le litige qui existe autour de la flexibilité des métiers sur le chantier.

Dans leur décision, les travailleurs ont surtout considéré le fait qu'un tel arrêt de travail aurait, en quelque sorte, joué le jeu de la compagnie. Depuis quelque temps, Marine tente de provoquer une grève, soit en juxtaposant les tâches de certains métiers ou encore en suspendant un officier syndical, une première dans l'histoire de ses relations de travail. Marine agit de la sorte parce que son contrat de construction de cale sèche du gouvernement fédéral prévoit qu'aucune pénalité ne lui sera imposée si un retard survient dans sa livraison, en raison d'un conflit de travail. Or, MIL doit attendre un mois et demi pour recevoir de nouvelles plaques de métal d'Europe, les premières étant inutilisables.

mandat réel de la SGF

En achetant marine industrie, la SGF du gouvernement québécois avait le mandat de fermer progressivement sa division navale pour orienter ses activités dans les domaines hydro-électriques et du transport. Au terme de cette politique, seulement 500 travailleurs auraient un emploi à Marine Industrie. Le syndicat des chantiers maritimes de Sorel croit que Marine Industrie s'est entendue avec Paul Desmarais, pour que Marine quitte le champ de la production navale, afin de laisser le champ libre à Dome Petroleum, à Lauzon, près de Québec.

la stratégie de fermeture:

Marine Industrie doit prouver que sa division navale est déficitaire pour fermer ses portes. Pour ce faire, on a augmenté le nombre de cadres sur le chantier, (250/3,000 employés en 1969 contre 400/900 employés actuellement) cessé de soumissionner pour des contrats et provoqué le syndicat en imposant la flexibilité des métiers. Puisque le comportement de Marine est politique, étant donné qu'elle est propriété indirecte du gouvernement québécois, on doit donc connaître un important déficit pour justifier une fermeture de la division navale. Les moyens pris par la SGF pour y parvenir ne font aucun doute.

Kénogami

ABITIBI-PRICE RESPONSABLE DE LA MORT D'UN OUVRIER

Le coroner Stanislas Déry a rendu un verdict de responsabilité criminelle à l'endroit de la compagnie Abitibi-Price à la suite de la mort d'un ouvrier, M. Roland St-Pierre, le 1er novembre 1981.

Le syndicat de Kénogami avait exigé cette enquête auprès du procureur général de la province, après être lui-même arrivé à la conclusion qu'il y avait eu clairement négligence de la part de la compagnie. Le coroner, dans son verdict, souligne "l'insouciance déréglée et téméraire" à l'égard de la vie d'autrui, en tolérant un danger qui a été fatal au travailleur.

"Le coroner a reconnu comme nous que l'employeur a failli aussi à sa tâche en ne signalant pas l'existence d'autres situations dangereuses à divers endroits de l'usine, en dépit des avertissements répétés du syndicat", souligne le président Roméo Duval.

Le syndicat, par ailleurs, n'est absolument pas d'accord avec le blâme adressé au syndicat par le coroner pour avoir boycotté le comité conjoint de sécurité depuis deux ans. "Nous avons clairement démontré lors de l'enquête que ce comité n'est pas décisionnel et que la très grande majorité des revendications apportées en 1975 dans un mémoire, de même que d'autres depuis ce temps, n'ont jamais été acceptées et les correctifs n'ont jamais été faits", a ajouté Roméo Duval.

Il poursuit: "C'est suite au non-respect de nos revendications et de nos recommandations et au refus de la compagnie d'éliminer les dangers à la source que nous avons compris que ce comité n'est pas l'outil qui va assurer la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs de l'usine de Kénogami", conclut le président du syndicat.

Chaussures

IL FAUT MAINTENIR LES QUOTAS POUR SAUVER LES EMPLOIS

Devant la levée des contingentements des chaussures appliquées par le gouvernement fédéral depuis le 1er décembre, ce qui occasionne de nombreuses mises à pied dans ce secteur, la CSN a participé à un groupe de travail en compagnie des autres centrales syndicales, des entrepreneurs et du ministère québécois de l'industrie et du commerce.

Le 27 janvier, en conférence de presse, le groupe de travail a réclamé à nouveau que des quotas soient fixés; les organisations syndicales comptent sensibiliser les députés libéraux fédéraux à cette question.

Après analyse de la situation, le groupe de travail sur la chaussure a réitéré la position prise lors de la réunion du 28 novembre à Montréal, où tous les participants avaient été unanimes à dénoncer le caractère inopportun de la décision fédérale qui, en éliminant complètement les contingentements sur les chaussures en cuir, qui représentent 80 pour cent de la production québécoise, constitue une menace grave pour les 80 entreprises et les 6,600 travailleurs oeuvrant dans ce secteur d'activité au Québec, sans compter les milliers oeuvrant dans les industries connexes.



Le groupe de travail considère qu'il n'existe aucun autre mécanisme efficace pour protéger adéquatement l'industrie canadienne que des contingentements couvrant à la fois les chaussures en cuir et celles en matières synthétiques et en toile.

À cette fin, il demande au gouvernement fédéral:

- de fixer à 40.0 millions de paires le niveau global des contingentements, en incluant les chaussures en cuir;
- de s'assurer que l'augmentation des importations de chaussures en cuir ne dépassent pas le rythme de croissance de la consommation canadienne pour ces chaussures;
- de prévoir des maximums d'importations pour certaines catégories de chaussures (bottes et souliers), matériaux (cuir, matières synthétiques et toile) et clientèles (hommes et femmes).

Les contingentements ainsi définis devraient demeurer en vigueur pour une période de cinq ans. Le groupe de travail sur la chaussure considère que cette position est la seule à pouvoir protéger adéquatement les emplois et maintenir la production québécoise.

“Un outrage aux travailleurs et à la science!”

Se basant sur une étude de mortalité incomplète et de pauvre qualité, exécutée par madame Lise Frappier Davignon de l'Institut Armand Frappier, la compagnie Noranda a annoncé la semaine dernière qu'il ne semblait pas y avoir de relation de cause à effet entre l'augmentation du risque de mortalité totale ou de mortalité par cancer du poumon et l'exposition occupationnelle des travailleurs de la Division Horne au cuivre, au plomb, à l'arsenic et au cadmium.

Selon la CSN, la Fédération de la métallurgie et le Syndicat, les résultats de l'étude de mortalité qui ont été publiés sont, de toute évidence, fondés sur une marge d'erreurs considérable et ne permettent ni aux auteurs, ni à la compagnie de tirer des conclusions scientifiques qu'ils prétendent.

En effet, l'étude originale qui portait sur une population de 1 997 travailleurs miniers n'a, dans les faits, touché que 662 travailleurs miniers. Pour fins d'étude, seulement 52,6 pour cent des travailleurs ont été retracés, soit: 1 051 d'entre



En conférence de presse à Montréal le 27 janvier, le président de la CSN Norbert Rodrigue, le président de la fédération de la métallurgie Pierre Dupont et l'exécutif du syndicat de la Noranda ont dénoncé l'étude récente publiée par la compagnie. “Une stratégie pour préparer le terrain parce qu'ils savent que l'étude du Mont Sinai est à la veille d'arriver”.

eux. Donc, nous pouvons dire au point de départ que l'étude est grossièrement incomplète puisqu'elle ignore le sort de 47,4 pour cent des travailleurs inclus originalement dans ce groupe d'analyse.

Par la suite, afin de diminuer le nombre de non-retracés, les chercheurs de l'Institut Armand Frappier ont introduit un biais à leur travail. Ainsi, ils ont choisi de restreindre l'étude aux seuls travailleurs ayant plus de 20 ans d'emploi. Cette

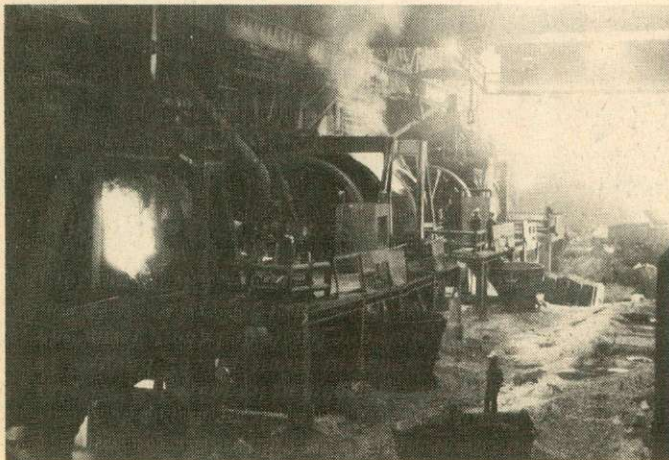
“petite” modification a eu pour conséquence d'exclure du champ de l'étude originale 1 286 travailleurs auxquels s'ajoutaient quand même 49 travailleurs non retracés pour la dite étude. De plus, le groupe restreint ainsi constitué ne représente que peu de travailleurs ayant été exposés, puisque 85,7 pour cent des personnes-années d'exposition le sont dans les catégories de nulle ou faible exposition et que seulement 14,3 pour cent des personnes-années touchent les catégories d'exposition plus élevées.

Ces considérations préliminaires sont tragiques et significatives.

D'une part, voici un groupe d'experts qui exécutent une étude de mortalité avec une marge d'erreurs qui n'est pas admissible et qui s'engage sur le terrain scientifique des résultats et conclusions d'une manière qui frise le délire sans égard aux conséquences sociales et éco-

nomiques d'une telle étude pour de nombreux travailleurs et leur famille qui, elles, sont très sérieuses.

D'autre part, voici une compagnie qui, avant qu'une telle étude ne soit proprement évaluée, s'empresse de se disculper publiquement alors qu'une étude, portant sur le comportement de la mortalité dans la région de Rouyn-Noranda, réalisée par le Dr Gilles Thériault et al. dans le cadre des travaux du Bureau d'études sur les substances toxiques (BEST) a déjà établi avec certitude des liens de cause à effet entre les substances toxiques et polluantes rejetées par la Noranda et les excès de certaines causes de décès observées dans cette région, notamment le cancer du poumon. Cette attitude témoigne particulièrement de la mauvaise foi de la compagnie qui s'est même permise d'interpréter abusivement les conclusions du groupe de recherche.



L'intérieur du “smelter” de l'usine de Rouyn-Noranda.

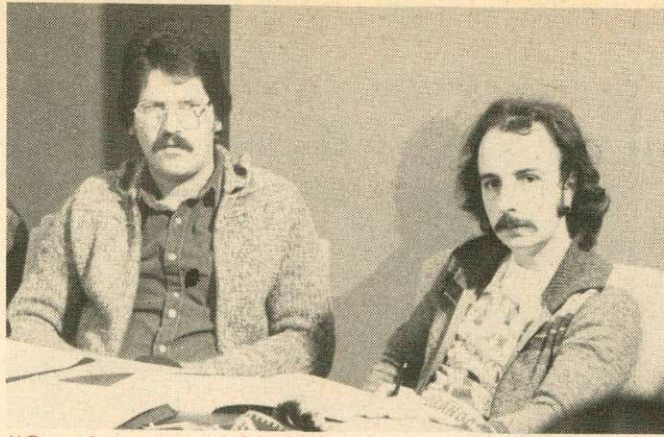
De nombreuses autres critiques méthodologiques

Les critiques formulées par la CSN en regard de cette étude, ne s'arrêtent pas à ces premières observations fondamentales.

Sur la forme, les résultats publiés par la Noranda ne font aucun état des nombreuses variables généralement étudiées dans le cadre d'une étude épidémiologique:

- 1) sur la durée de l'exposition des travailleurs,
- 2) sur l'âge de la population,
- 3) sur la durée de l'emploi,
- 4) sur le début de l'exposition occupationnelle,
- 5) sur le degré précis d'exposition aux substances toxiques.

Au plan de la classification utilisée, la multiplication de groupes de comparaison pour préciser les conséquences d'une exposition occupationnelle au cuivre, au plomb, à l'arsenic, au cadmium, à la silice et à l'anhydride-sulfureux est hautement critiquable pour une population restreinte à 622 travailleurs. En effet, quand un petit groupe est divisé en huit groupes d'emplois et cinq



“Quand on a consulté le “Livre du quart de siècle”, on s'est rendu compte qu'un travailleur sur deux meurt avant d'avoir 65 ans. Notre santé et notre sécurité, c'est trop important pour laisser ça entre les mains des compagnies”, a déclaré le président du syndicat Jacques Labonté, qui était accompagné du secrétaire Réal Goupil.

groupes d'exposition, les résultats qui sont exprimés par ces sous-ensembles sont peu fiables sur une base statistique.

De plus, au plan de l'évaluation des risques, la CSN conteste les comparaisons effectuées par les chercheurs de l'Institut Armand Frappier entre les risques de décès des travailleurs de la Division Horne et la population du Québec où domine la population urbaine de Montréal. Ainsi, si le ratio de la cause de décès des travailleurs de la Division Horne avait été comparé au ratio équivalent de la population de Val d'Or et non à celui du Québec, dans le cas des décès attribués au cancer du poumon, le risque de décès pour les travailleurs de la Noranda ne serait pas seulement de 52 pour cent plus élevé, mais de 95 pour cent plus élevé.

La réalité: les travailleurs de la Noranda sont fortement exposés aux substances toxiques

Dans le cadre du Bilan de santé des travailleurs de Noranda effectué en collaboration avec le DSC de Rouyn-Noranda, le Centre de Toxicologie du Québec et le Département des sciences environnementales du Mont-Sinaï de New-York, les analyses d'arsenic et de cadmium dans l'urine, de cadmium et de plomb dans le sang ont démontré que l'ensemble des travailleurs était exposé à ces substances toxiques. Les valeurs moyennes ainsi que les valeurs extrêmes étaient élevées dans 12 groupes d'emplois regroupant plus de 400 travailleurs (sur un total de 18 groupes d'emplois). De plus, tant pour l'arsenic que le cadmium, des valeurs individuelles dépassant 100 mg par litre ont été observées. Ces valeurs sont critiques et provo-

quent une diminution irréversible des fonctions touchées.

Pour la CSN l'étude de la Noranda sous-estime systématiquement le comportement de la moralité des travailleurs de la Noranda et n'apporte aucun éclairage susceptible d'améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs miniers. Cette étude, quant à nous, est un outrage aux efforts de prévention, de surveillance médicale, de traitement et de compensation des travailleurs de la Noranda.

L'avenir de l'étude de la Noranda

L'importance d'une étude épidémiologique n'est pas à établir. Ces études, quand elles sont validées scientifiquement, démontrent les conséquences réelles d'une exposition à des substances toxiques spécifiques et sont un outil majeur de dépistage précoce, de prévention, etc.

À la lumière des résultats publiés par la Noranda, la CSN et le Syndicat des travailleurs de Mines Noranda réclament du DSC de Rouyn-Noranda, la convocation du Comité du bilan de santé pour entreprendre la véritable étude épidémiologique nécessaire pour encadrer les efforts de santé et de sécurité du travail.

Une telle étude devrait être entreprise par le Syndicat afin de retracer le plus grand nombre possible de travailleurs et assurer que les données ainsi obtenues contribuent à faire connaître et prévenir les risques dans les établissements de Mines Noranda dans la région.

ORGANISATION: ÇA BOUGE...

Entretien ménager

Le Syndicat des travailleurs de Cambridge Leaseholds Place Vertu (CSN) vient de recevoir du commissaire du travail, Claude Bender, son certificat d'accréditation pour représenter les quinze employés de cette entreprise montréalaise.

Il s'agit du quatrième certificat d'accréditation obtenu par des syndicats CSN depuis le début de la campagne d'organisation dans le secteur de l'entretien ménager.

Au total, plus de 1,200 travailleurs et travailleuses de ce secteur sont touchés par les requêtes en accréditation déposées jusqu'à présent par des syndicats affiliés à la CSN.

Les employeurs et le local 298 de l'Union des employés de service font cependant obstruction systématique (quand ce n'est pas de l'intimidation) aux requêtes de ces syndicats CSN.

BLUE BONNETS

Imitant le geste de plus de 2,000 salarié(e)s de l'hôtellerie montréalaise depuis un an, les quelque 200 employé(e)s des bars, restaurants et casse-croûte de la piste de courses Blue Bonnets ont demandé le 19 janvier au ministère du Travail de reconnaître leur syndicat autonome affilié à la CSN.

Le Syndicat des travailleurs(euses) de Blue Bonnets (CSN) a déposé sa requête en accréditation avec une majorité de plus de 75% des salarié(e)s couverts par l'unité de négoc-

iation. Ils étaient depuis 1975, membres du local 31 de l'Union des employés d'hôtels, restaurants et commis de bars, récemment expulsée de la FTQ.

On sait que la CSN a lancé l'an dernier une campagne d'organisation massive dans le secteur hôtelier montréalais et jusqu'à présent le local 31 a été battu partout où il était en opposition à un syndicat CSN: au Quatre-Saisons, au Holiday Inn centre-ville, au Holiday Inn Place Dupuis, à la Place Ville-Marie, au Holiday Inn La Seigneurie

et maintenant à Blue Bonnets.

Au Reine-Elisabeth, les auditions devant le commissaire du travail sont encore en cours. Les pressions récemment exercées par les membres ont convaincu la direction de l'hôtel de retirer ses objections à la tenue d'un vote d'allégeance secret. Les dirigeants du local 31, cependant, s'y opposent toujours, la volonté des membres de passer à la CSN étant évidente, même pour eux...

Après 10 ans à la CSD

180 TRAVAILLEURS DE SHAWINIGAN REVIENNENT À LA CSN

Les 180 employé(e)s de la compagnie Canadian Carborundum Co. Ltd de Shawinigan sont devenus le troisième groupe de travailleurs, en moins d'un mois, à quitter la CSD pour réintégrer les rangs de la CSN.

Passés à la CSD il y a dix ans, les travailleurs et travailleuses de cette entreprise de Shawinigan ont décidé dans une proportion sans équivoque de 75%

d'adhérer à leur nouveau syndicat CSN, en l'espace de seulement trois jours, et de déposer auprès du ministère du Travail la requête en accréditation nécessaire pour retrouver leur syndicat autonome au sein de la CSN.

Rappelons que le mois dernier, les 325 travailleurs et travailleuses de l'usine Gulf, adjacente à celle de Canadian Carborundum, avaient posé un geste identique, de même que les 70 de la compagnie Fenêtres de Saint-Jérôme.

Plusieurs éléments reviennent constamment parmi les raisons données par ces salarié(e)s pour quitter la CSD: absence de services adéquats, inexistence de démocratie syndicale significative, étouffement de la combativité ou du militantisme des membres par l'appareil de la CSD et isolement du reste des syndiqués du Québec.



gazoduc:**LA FTQ-CONSTRUCTION
MONOPOLISE
L'EMBAUCHE
PAR LA FORCE**

Près de deux cents travailleurs de la construction, opérateurs d'équipement lourd et manoeuvres de la CSN et du Conseil provincial des métiers de la construction, ont tenté en vain mardi dernier de se faire embaucher par les compagnies responsables de la construction du gazoduc qui doit traverser le Québec jusqu'aux Maritimes.

Avertis d'une embauche prochaine sur le site de la compagnie Pe-Ben à Joliette, les travailleurs se sont heurtés à un barrage physique important mis sur pied par la FTQ-Construction. Des lutteurs masqués et trois autobus remplis de fiers-à-bras les ont empêchés de pénétrer sur le site.

L'initiative des syndicats locaux de la construction CSN de Montréal, Joliette, Sorel, Trois-Rivières, Québec de tenter de pénétrer sur le chantier a dégénéré en affronte-

ment lorsqu'un camion, conduit par un dirigeant syndical du local 791 de la FTQ, a foncé sur les travailleurs.

Non sans rappeler les événements passés de LG 2, où le boxeur Yvon Duhamel, à la solde de la FTQ, avait saccagé les installations hydro-électriques du barrage, l'affrontement de mardi confirme les velléités de la même centrale de contrôler l'embauche des

travailleurs de la construction du Québec.

La FTQ-Construction, comme elle l'a fait à la Baie James jusqu'en 1975, tente actuellement de s'assurer le monopole d'embauche sur cet important chantier de construction provincial.

Contrevenant au règlement relatif au placement des travailleurs de la construction du Québec, les compagnies con-

tractantes, et à leur tête, le responsable des relations de travail de Trans-Québec Maritimes, Réal Mireault, privilégie l'embauche des seuls travailleurs de la FTQ-Construction au détriment de la majorité des travailleurs de cette industrie.

Au printemps dernier, la FTQ-Construction a tenté de contrôler l'embauche sur ce chantier qui débutait dans la région de Vaudreuil-Soulanges et du Lac des Deux-Montagnes. Des représentations des diverses centrales syndicales ont alors interrompu momentanément le marchandage de la FTQ-Construction.

À la suite de nombreuses pressions, une compagnie contractante embauchait, à la veille du maraudage de la construction, une centaine de travailleurs de la CSN-Construction.

À la fin du vote de novembre qui enlevait le statut majoritaire de représentation à la FTQ-Construction, les travailleurs de la CSN-Construction sont mis à pied. L'embauche redevient une exclusivité de la FTQ-Construction.

Mercredi matin, les forces policières de la Sûreté du Québec, étaient déployées sur le site du gazoduc. Les travailleurs de la construction, venus s'y embaucher, ont rebroussé chemin, pendant que l'embauche des travailleurs de la FTQ-Construction se poursuivait impunément.

**Les hommes du président**

Réal Mireault, haut fonctionnaire de l'État québécois et ancien président de l'Office de la Construction du Québec (OCQ) a été nommé, le printemps dernier, responsable des relations de travail de la compagnie Trans-Québec-Maritimes, qui doit construire le pipeline de gaz naturel qui traversera le Québec.

Michel Dagenais est un ancien employé de l'Association des employeurs de la Baie-James. Il est maintenant l'adjoint de Réal Mireault.

Après les échauffourées violentes de mardi, sur les terrains du gazoduc, dans la région de Joliette, des responsables syndicaux du

Syndicat de la Construction de Montréal et du Syndicat des Opérateurs d'équipement lourd (747) ont rencontré Réal Mireault et Michel Dagenais.

"Les gars ont bien fait de foncer sur vous autres", leur a dit Michel Dagenais.

Quant à Réal Mireault, il a expliqué son impuissance devant les contracteurs qui n'engageaient que des travailleurs de la FTQ.

Réal Mireault a été nommé à son poste par le premier ministre du Québec René Lévesque et demeure en contact avec le cabinet du premier ministre.

Ce sont des pressions

exercées par les travailleurs de ces syndicats, à l'automne dernier, auprès de Réal Mireault, qui ont amené la compagnie Bannister à engager alors près de 60 journaliers et 30 opérateurs CSN. Depuis la fin de la campagne d'adhésion, aucune compagnie n'a réembauché de travailleurs de la CSN-Construction. La compagnie Bannister n'a plus de contrat.

P.S. On se souviendra que le même M. Mireault avait dû quitter son poste à l'Office de la construction du Québec pour avoir fait effectuer des réparations sur son bateau par des employés de l'OCQ, pendant leurs heures de travail.

conflits de travail

vote de grève chez Sico

Les employés de bureau de la compagnie Sico de Québec réunis en assemblée générale lundi soir, le 25 janvier, ont mandaté leur comité de négociation et le comité élargi de déclarer la grève au moment jugé opportun. Le vote s'est pris par bulletin secret et adopté à cent pour cent des membres présents à cette assemblée.

Suite à une séance de conciliation tenue dans la journée du lundi au ministère du Travail, en présence du conciliateur gouvernemental M. Claude Guimond, la compagnie a présenté ses offres concernant les clauses normatives et salariales.

En ce qui concerne les clauses normatives, la compagnie a accordé quelques changements mineurs demandés par le syndicat, mais s'oppose à des changements substantiels comme dans le cas de promotion, transfert, mises à pied et rappel au travail où le syndicat demande qu'en ces circonstances, le salarié-e devrait avoir droit à une période d'entraînement, ce que la compagnie refuse.

Pour ce qui est des offres salariales, elles sont de l'ordre de 6 pour cent par année pour une convention de deux ans et une clause d'indexation ne débutant qu'après une augmentation du coût de la vie de 10 pour cent.

Les employés de Sico ont déjà perdu 3 pour cent de leur pouvoir d'achat en 1981, et la compagnie a



lock-out à la caisse populaire des fonctionnaires municipaux de Montréal

Depuis le 21 janvier, les employés de la Caisse populaire des fonctionnaires municipaux de Montréal sont en lock-out. Les principaux points en litige portent sur le normatif, l'indexation au coût de la vie, l'amélioration des bénéfices marginaux et la durée de la convention.

La partie patronale offre un contrat de trois ans sans indexation, sans augmentation substantielle jusqu'à maintenant.

Les syndiqués réclament l'indexation au coût de la vie plus deux pour cent d'enrichissement et une convention collective d'une durée de deux ans.

Une rencontre a eu lieu cette semaine sans apporter de changements.

déjà profité de la loi anti-inflation en 1975 pour brimer les employés d'environ 5 pour cent de leur pouvoir d'achat.

Vote de grève au Gaz métropolitain

C'est par un vote à 92 pour cent, tenu à scrutin secret, que les 525 membres du syndicat du Gaz métropolitain de Montréal ont mandaté leur exécutif de prendre les moyens de pression nécessaires, y compris la grève, pour faire débloquent les négociations en vue du renouvellement de la convention collective.

Le vote s'est tenu le 26 janvier. Si l'affrontement ne peut être évité, il s'agira d'une sixième grève en huit négociations.

La convention collective est expirée depuis le 1^{er} octobre. À chaque négociation, les membres doivent se battre pour conserver leurs droits acquis. Cette année, l'employeur veut restreindre la liberté d'ac-

tion syndicale, en particulier pour les représentants qui voient à l'application de la convention.

négociations aux autobus Chevette de La Tuque

C'est par un vote majoritairement significatif de 92 pour cent que les syndiqués des autobus Chevette de La Tuque ont rejeté, lors d'une assemblée générale, les dernières propositions patronales.

Syndiqués à la CSN depuis le 21 mai 1981, ces travailleurs en sont à négocier leur première convention collective de travail et les négociations acheminent principalement sur les clauses à incidences monétaires.

La prochaine rencontre de négociation doit avoir lieu le mercredi le 3 février 1982 et il est à prévoir quelques rebondissements dans les jours qui suivront s'il ne survient pas de déblocage à la table de négociation.

nouvelles conventions

à la filature Plessis, une première convention collective

Après quatre mois et demi de grève, le syndicat et la compagnie en sont venus à une entente de principes sur le contenu de la convention collective ainsi que sur le protocole d'entente de retour au travail.

À la signature de la convention, les employés recevront une augmentation de salaire de 1,50 \$ l'heure et 0,40 \$ additionnels au mois de novembre 1982 ainsi qu'un montant forfaitaire de 400,00 \$ payable le 8 juillet 82.

On se rappellera que le point chaud de la négociation portait sur le retour ou non des "scabs" dans l'entreprise. Finalement le syndicat a accepté le retour de 8 scabs sur 16 étant donné leur compétence dans le domaine de la production des couvertures (entre autres des mécaniciens de machines) ce qui paraissait primordial pour la rentabilité et la bonne marche de l'entreprise, selon l'argumentation patronale.

Les salarié-e-s se disent très satisfaits du déroulement des événements parce qu'enfin ils ont un syndicat et une première convention collective qui peut se comparer à n'importe quelle autre des usines de Plessisville.

au Nouvelliste à Trois-Rivières

C'est dans une proportion de 80 pour cent que les membres du syndicat de l'information du Nouvelliste ont accepté les offres patronales.

En ce qui concerne le salaire, les gains obtenus sont de l'ordre de 60 pour cent. La durée de la convention collective est de trois années et les augmentations salariales se répartissent comme suit: 540,00 \$ semaine pour '82 plus une prime de 26,00 \$ responsabilité, au premier janvier 83, sept pour cent d'augmentation et au premier juillet 83, cinq pour cent plus deux pour cent possible, dépendant de l'augmentation du coût de la vie durant les derniers six mois. L'augmentation est

la même pour 1984. De plus, un montant forfaitaire de 1,600 \$ couvrant la période de juin à décembre 81 leur a été accordé. En ce qui a trait aux vacances, la situation reste la même qu'à la dernière convention.

Par ailleurs, les membres du syndicat du service de la publicité du Nouvelliste ont rejeté par un vote de 31 sur 32 la dernière offre patronale et ont donné le mandat d'exercer des moyens de pression. Les points en litige portent entre autres sur le salaire et les congés de maternité.

Leur droit de grève est acquis depuis juillet 81 et les négociations durent depuis maintenant 7 mois.

l'histoire des échecs nucléaires se poursuit

Les récents tremblements de terre au Nouveau-Brunswick nous rappellent la fragilité du béton et particulièrement le béton des centrales nucléaires. Face aux risques permanents de tremblements de terre dans la vallée du St-Laurent et compte tenu des exportations massives d'électricité planifiées par Hydro-Québec, le comité Énergie-environnement de la Société pour vaincre la pollution demande au gouvernement du Québec et à Hydro-Québec un moratoire sur l'utilisation de Gentilly 2.

Le comité demande aussi au gouvernement fédéral et à ses agences, Atomic Energy of Canada et Atomic Energy Control Board, le démantèlement de Gentilly 1.

D'autre part, Ottawa a annoncé la création d'un centre de recherche sur les combustibles nucléaires à Varennes et a promis d'investir 100 millions au Québec d'ici 10 ans.

Le Québec doit réclamer sa part des investissements énergétiques du fédéral mais pour l'utiliser selon ses priorités et non pour les engloutir dans une technologie dangereuse dont il n'a aucun besoin.

Il est grand temps de s'interroger sur le type de développement énergétique à entreprendre dans l'avenir. Le fardeau des nombreux et coûteux citrons nucléaires que nous devons porter doit nous inciter à plus de prudence. On nous apprend que Gentilly 2 sera lui aussi un réacteur expérimental, c'est-à-dire qu'il aura un rendement inférieur aux prévisions. L'histoire des échecs nucléaires se poursuit.

C'était toute du bon monde, mais ça a fermé pareil...



Difficile à comprendre, mais pourtant, c'est vrai! La CSN n'était pas là. Il n'y avait même pas de syndicat. Selon ce que nous apprennent les journaux, les plus hauts salaires n'atteignaient même pas 6\$ l'heure. Et pourtant, Laura Secord, une filiale de Labatt, ferme son usine de la rue Viger à Montréal et 95 personnes, en majorité des femmes, perdent leur emploi. Encore une fois, comme avec Cadbury, c'est en Ontario qu'on va aller fabriquer le chocolat Laura Secord. C'est là aussi qu'il va se manger!



condition féminine

contre la violence faite aux femmes

Une femme sur dix au Canada est battue par son mari ou son conjoint de fait. Les centres de refuge pour les femmes et enfants victimes de violence répondent à un besoin de plus en plus criant en offrant un abri temporaire et en sensibilisant la population à ce problème. Malheureusement, les coupures budgétaires du gouvernement n'épargnent pas

ces centres, bien que la violence faite aux femmes augmente en ces temps de crise économique. Le Centre refuge Montréal pour femmes et enfants victimes de violence a donc lancé une campagne de financement du 24 janvier au 6 février 1982. Les artistes Clémence Desrochers, Alain Lamontagne, Kate et Anna McCarrigle et Paul Piché ont accepté de participer à un spectacle-bénéfice lundi, le 1er février à la Comédie Nationale. Nous soulignons que de tels centres existent dans tous les coins du Québec et que tous éprouvent des problèmes de financement, malgré le rôle important qu'ils jouent.

Envoyez vos dons à: Centre refuge Montréal, c.p. 399, Montréal H2H 2N7 - 523-1095.

○ ○ ○
○ ○ ○
**sécurité
santé**



Turquie:

justice militaire contre des syndicalistes



Le 12 septembre 1980, l'armée a pris le pouvoir en Turquie. Les généraux ont annoncé qu'ils ont agi ainsi pour mettre un terme au terrorisme. Mais depuis cette date, la répression s'abat sur tous les partis démocratiques et les organisations ouvrières. Les syndicats ont été dissous, des dizaines de milliers de militants arrêtés, plusieurs exécutés.

Ce n'est évidemment pas un simple accident de parcours s'il y a aujourd'hui devant les juges militaires d'Ankara (capitale de la Turquie) 52 syndicalistes passibles de la peine de mort, qui ont été torturés en prison, comme des centaines de leurs camarades. Le grand crime de ces syndicalistes est, selon le procureur général d'avoir projeté l'instauration de la "dictature du prolétariat".

pourquoi tant d'acharnement?

La raison en est simple: au-delà de leur objectif "publicitaire", qui est l'élimination des actes terroristes de la vie politique, les militaires poursuivent un but beaucoup plus ambitieux: la création d'un bastion américain, sûr

et imprenable sur le flanc sud de l'Union soviétique.

La reprise en main du pays passait par la normalisation de son économie: la Turquie, comme la Pologne, avait en 1980 une gigantesque dette extérieure, une inflation galopante et un mouvement syndical combatif qui défendait les droits et le pouvoir d'achat des travailleurs avec acharnement.

Le plan d'austérité élaboré par le Fonds monétaire international (FMI) ne pouvait être appliqué par un gouvernement démocratique

puisqu'il impliquait essentiellement la mise au pas des syndicats.

C'est pourquoi le coup d'état militaire du 12 septembre 1980 a eu lieu. C'est pour la même raison aussi que depuis cette date, les États-Unis ont augmenté massivement leur aide économique et militaire à la Turquie.

À part plusieurs organisations syndicales, dont la CSN et la CMT qui ont fait des démarches pour faire libérer les prisonniers, seuls les pays européens ont protesté, mollement, contre ce régime mili-

taire dans un pays de l'OTAN. Ils seraient pourtant très bien placés dans ce cas pour obtenir la levée de l'État de siège, la libération des détenus politiques et l'acquiescement des syndicalistes qui risquent de passer par les armes...!

Turquie-Pologne: même combat

par GÉRARD FONTENEAU (*)

Le 24 décembre 1980, les militaires ont pris le pouvoir en Turquie. Les généraux ont annoncé qu'ils ont agi ainsi pour mettre un terme au terrorisme. Mais depuis cette date, la répression s'abat sur tous les partis démocratiques et les organisations ouvrières. Les syndicats ont été dissous, des dizaines de milliers de militants arrêtés, plusieurs exécutés.

Ce n'est évidemment pas un simple accident de parcours s'il y a aujourd'hui devant les juges militaires d'Ankara (capitale de la Turquie) 52 syndicalistes passibles de la peine de mort, qui ont été torturés en prison, comme des centaines de leurs camarades. Le grand crime de ces syndicalistes est, selon le procureur général d'avoir projeté l'instauration de la "dictature du prolétariat".

La raison en est simple: au-delà de leur objectif "publicitaire", qui est l'élimination des actes terroristes de la vie politique, les militaires poursuivent un but beaucoup plus ambitieux: la création d'un bastion américain, sûr

et imprenable sur le flanc sud de l'Union soviétique.

La reprise en main du pays passait par la normalisation de son économie: la Turquie, comme la Pologne, avait en 1980 une gigantesque dette extérieure, une inflation galopante et un mouvement syndical combatif qui défendait les droits et le pouvoir d'achat des travailleurs avec acharnement.

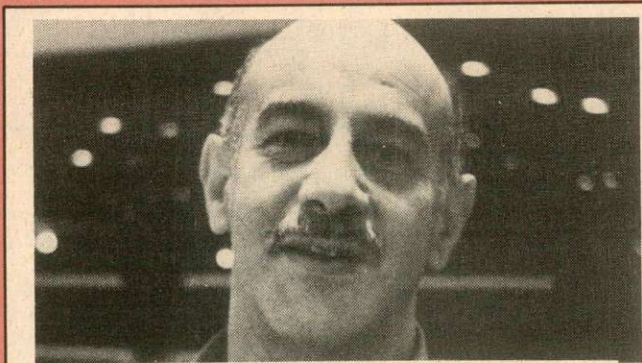
Le plan d'austérité élaboré par le Fonds monétaire international (FMI) ne pouvait être appliqué par un gouvernement démocratique

puisqu'il impliquait essentiellement la mise au pas des syndicats.

C'est pourquoi le coup d'état militaire du 12 septembre 1980 a eu lieu. C'est pour la même raison aussi que depuis cette date, les États-Unis ont augmenté massivement leur aide économique et militaire à la Turquie.

À part plusieurs organisations syndicales, dont la CSN et la CMT qui ont fait des démarches pour faire libérer les prisonniers, seuls les pays européens ont protesté, mollement, contre ce régime mili-

taire dans un pays de l'OTAN. Ils seraient pourtant très bien placés dans ce cas pour obtenir la levée de l'État de siège, la libération des détenus politiques et l'acquiescement des syndicalistes qui risquent de passer par les armes...!



Sina Pamucku est en exil

En exil à Bruxelles où il est employé par la Confédération mondiale du travail, Sina Pamucku, du DISK, a pu échapper au coup d'État en Turquie. La délégation de la CSN au récent congrès de la CMT à Manille a eu l'occasion de le rencontrer. "Avant le coup d'État des militaires, la terreur venait de la droite; cela a été un prétexte pour la prise de pouvoir. Mais ce n'est pas la droite qui a été attaquée par les militaires. Ce sont les organisations de travailleurs. Ce qui compte le plus pour moi aujourd'hui, c'est de tout faire pour que mes camarades sortent de prison. Il faut mobiliser l'opinion publique."

Le syndicaliste Gérard Fonteneau, de la Confédération mondiale du travail, (qui est venu à plusieurs reprises au Québec animer des séminaires), a publié un article dans Le Monde en décembre, dans lequel il rappelle que si la situation est inacceptable en Pologne, elle l'est aussi en Turquie, même si on entend beaucoup moins le président Reagan sur ce dernier pays...